

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du lundi 19 novembre 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. TRAHARD et M. BORDAT

Convocation envoyée le 12 novembre 2012

Publié le 20 novembre 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 73

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 5

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 4 CONTRE : 0 NÉ SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Gilbert MENUET	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Louise BORSATO
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Christine MARTIN	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAI, T	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Rémi DELATTE
M. Dominique GRIMPRET	Mme Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Franck MELOTTE	Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE,
M. Gaston FOUCHERES	Mme Nelly METGE pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Philippe GUYARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

SEMAAD - DIJON - ZAC PARC VALMY - Cession de terrain lot E3

Par convention publique d'aménagement signée le 12 avril 2002, la Communauté de l'Agglomération dijonnaise a confié à la SEMAAD, l'aménagement et la commercialisation de la zone d'activités économiques « PARC VALMY » à Dijon.

Conformément à l'article 16, alinéa 16.3 de ladite convention publique d'aménagement et en respect de l'article L.311-6 du Code de l'Urbanisme, chaque projet de cession doit faire l'objet d'un cahier des charges de cession soumis à l'approbation du Conseil de Communauté.

Il est proposé d'autoriser la Semaad à vendre à l'Association des Pupilles de l'Enseignement Public de la Côte d'Or , le lot E3 situé sur la zone d'activité « PARC VALMY », en vue de la construction d'un bâtiment à usage d'activités conformément à l'ECOPLU.

Ce projet correspond à l'installation d'une ESAT de restauration, qui sera ouvert en direction du public des ESAT et des entreprises de la zone.

Ce lot d'une superficie de 3 625 m² environ, affecté d'une surface hors oeuvre nette (SHON) de 2 175 m², sera cédé au prix de 75 € H.T. le m² de terrain, soit un prix de cession de 271 875 € H.T.

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** la Semaad à procéder à la vente du lot E3 sur le Parc Valmy à Dijon, dans les conditions définies ci-dessus.

PARC VALMY

LOT E3– cession de terrain

24 octobre 2012

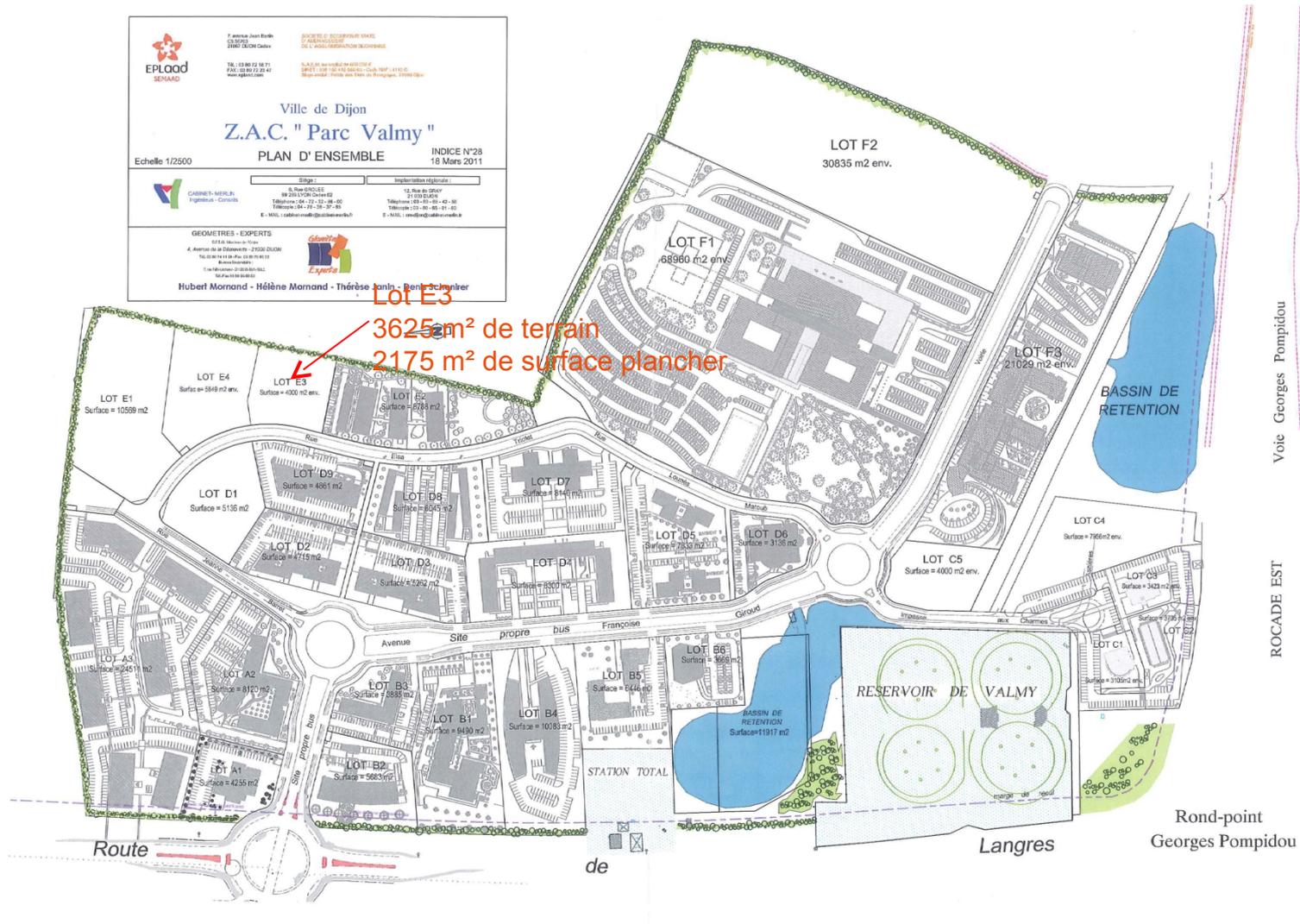
Commission de développement économique

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE
D'AMÉNAGEMENT
DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

AMÉNAGEURS DURABLES



PARC VALMY LOT E3



PARC VALMY LOT E3



Les dates clés:

- 30 août 2012: Signature du compromis de vente
- 19 septembre 2012: Dépôt du PC
- Juin 2013: Date prévisionnelle de signature de la vente

Les éléments de programme :

- une cafétéria et une cuisine centrale permettant de servir 600 repas toutes demandes confondues (cafétéria, portage repas...) dont 50 pour les besoins de l'ESAT
- une salle de séminaire
- un service de blanchisserie
- Objectif: développer de nouvelles activités pour l'insertion par le travail d'handicapés

Montant de la cession:

271 875 € HT soit 317 757.40 € TTC (tva sur marge incluse)

